

# L'entrée en résistance d'une Appelouse, faucheuse volontaire d'OGM

Après avoir été condamnée à un mois de prison avec sursis, Monique Burnichon se trouve menacée de saisie pour avoir fauché une parcelle de maïs transgénique. C'était le 27 août 2005 à Nonette, dans le Puy-de-Dôme, où elle se trouvait en compagnie de trois cents autres citoyens.

**L**A « première citoyenne ordinaire » à être saisie pour fauchage volontaire d'Organisme génétiquement modifié ne se résigne pas. La douceur extrême de Monique Burnichon ne l'empêche pas d'affirmer ses convictions. Il y a trois semaines, elle a reçu un commandement aux fins de saisie vente, mais elle ne paiera pas les 5 900 € qu'elle doit verser à la multinationale semencière Limagrain et au propriétaire du champ. « Payer, c'est possible, par principe. Mais c'est aussi abdiquer, or il faut aller jusqu'au bout du combat ».

## L'agriculture biologique en danger

Un combat que cette mère de famille de deux enfants mène contre la dissémination d'OGM en pleins champs.

« Ne rien faire, ne rien dire, c'est trop grave. Une fois dans la chaîne alimentaire, c'est irréversible ».

**>> Comment avez-vous été amenée à vous intéresser aux OGM ?**

« Par le biais de l'affaire du sang contaminé. J'y étais impliquée personnellement. Ce n'est qu'en 1985 qu'on en a entendu parler. Les malades

croyaient alors la parole officielle au lieu d'écouter leur médecin. J'ai alors pris conscience que pour des histoires de marché, on pouvait mettre votre santé en jeu. Puis, avec les victimes de l'amiante.

Je me suis penchée ensuite sur la recherche faite en laboratoire sur les organismes génétiquement modifiés ».

**>> Y êtes-vous opposée ?**

« Non, ça fait quinze ans qu'on produit de l'insuline thérapeutique grâce à la manipulation génétique. Mais je suis contre le fait que ces expérimentations se passent en pleins champs car il existe un problème d'échelle dont personne n'a conscience ».

## 85 % de personnes anti OGM

**>> D'où est parti le mouvement des faucheurs volontaires ?**

« De l'état de nécessité. Les citoyens se retrouvent à devoir subir des choses qu'ils estiment dangereuses. Et lorsque la démocratie ne fonctionne plus, il ne reste qu'une solution : la désobéissance civique. Quand on voit que les maires ne prennent pas les mesures nécessaires pour

prémunir leurs citoyens contre de tels dangers...

Nous prônons la non violence, mais la détermination, et voulons mettre en avant le danger des OGM, tout comme 85 % des personnes interrogées qui sont contre ».

**>> Quelle était la teneur du procès de septembre 2005 ?**

« De faire reconnaître le mouvement de désobéissance civique. On a été jugés parce qu'on avait détruit le bien d'autrui. Les moyens adoptés étaient proportionnels aux dangers. Du coup, il y avait nécessité des actes de destruction ».

Un procès jugé « intéressant » par Monique Burnichon car concernant « des citoyens venus d'horizons différents, mais reliés à une cause commune. Tous étaient appelés à se défendre. A l'issue du procès, le Procureur a retenu la richesse des débats ; le ton avait changé ».

Quinze faucheurs arrêtés au hasard avaient été condamnés solidairement, mais trois d'entre eux avaient été relâchés pour vice de procédure.

La graine de la discorde a bel et bien été semée...

**DOMINIQUE ARNOULD**



Cette mère de famille se dit « contre le fait que ces expérimentations se passent en pleins champs car il existe un problème d'échelle dont personne n'a conscience ».

En début de semaine, Monique Burnichon a appris qu'un des douze de Nonette était lui aussi condamné à verser 5 900 € à Limagrain et à l'exploitant agricole.

## Des citoyens « désobéissants »

Jean-Luc, habitant à Saint-Genest-Malifaux, a embrassé, il y a un an, le Collectif Loire-Rhône des faucheurs volontaires, fort de quelque quatre cents militants.

**L**'n'a pas l'air d'un délinquant. Ni même d'un marginal. Il n'y a même pas de la graine de rebelle chez ce grand-père. Mais de la peur. Peur que sa petite-fille de onze mois « ne connaisse plus tard, à table, que de la cuisine génétiquement modifiée ».

Depuis un an, Jean-Luc, Genésien - responsable de formation dans une entreprise de la région - a embrassé le Collectif Loire-Rhône des faucheurs volontaires.

Quelque quatre cents militants ont déjà été séduits. Ni association, ni syndicat, c'est « un mouvement parti du Larzac en août 2003 qui ne peut-être structuré », résume Jean-Luc. Ce collectif, il le désigne comme « un rassemblement de citoyens issus de tout horizon socioprofessionnel : agriculteurs, scientifiques, ouvriers, chômeurs, enseignants, cadres, élus... qui, face aux carences de la loi sur la dissémination d'organismes génétiquement modifiés, a recours à des actions de désobéissance civile ».

Un principe déjà revendiqué par « le général de Gaulle avec son appel du 18 juin » rappelle Jean-Luc.

### « Un vide juridique »

Un principe que les faucheurs justifient pour protéger la santé des consommateurs

20/10/06

qu'ils estiment menacée notamment par « une politique de distribution alimentaire oublieuse du principe de précaution et ne se souciant pas des conséquences sanitaires ». « Certains droits sont nés sur des désobéissances à la loi comme celle sur l'avortement après le "Manifeste des 343 salopes" ».

Alors pourquoi ne pas promulguer un texte sur la question ?

« La communauté européenne a pris une directive en 2001 qui imposait de cadrer les essais. Depuis, la France n'a jamais transcrit cette directive. »

« Il existe un vide juridique dans lequel se sont engouffrés à toute vitesse les grandes enseignes de semenciers. Les expérimentations et les cultures en plein champ engendreront une contamination irréversible de l'environnement. »

Pour affronter cet état de non-droit, il ne nous reste plus que la désobéissance civile ».

Et le risque, assumé, d'une condamnation. « Ce que nous dénonçons, c'est le brevetage du vivant. »

« Si toutes les semences se retrouvent entre les mains des grandes sociétés, il ne sera plus possible de répandre sur ses terres ses propres semences. »

Le Tiers-Monde devra les acheter trois fois plus cher et les renouveler chaque année.

Au lieu de réduire la faim dans le monde, ces firmes risquent de l'amplifier. Un jour, l'air qu'on respire sera breveté et il faudra mettre la main à la poche si on veut respirer. J'exagère mais c'est un peu ça ».

### Des expériences marginales en France

Faut-il faire pour autant de la France un sanctuaire préservé de tout OGM, sachant qu'aujourd'hui, « ça reste marginal, reconnaît Jean-Luc, 5 000 hectares l'an passé contre une projection de 15 000 cette année » ? « Nous ne sommes pas opposés à la recherche fondamentale sur les OGM en tant que progrès dans la mesure où cette recherche suit des protocoles rigoureux dans ses expériences en milieu confiné. Voilà quinze ans qu'on produit de l'insuline avec de la manipulation génétique. Les bactéries qui produisent cette insuline sont des OGM mais qui, en fin d'expérience, sont détruits ».

Pour ou contre les OGM ? Le débat n'a pas fini de faire polémique.

Et les faucheurs n'ont pas fini de semer le doute dans la tête des magistrats.

**MURIEL CATALANO**